

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET		X	
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN	X		
13. Bernard GELLOZ		X	
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**  
Muriel **BORRELY-DUBINI**

Directrice du CIAS Grand Lac  
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21.06.2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 juin 2024 a été transmis le 21 juin 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le **Président**,  
Renaud BERETTI

La **Secrétaire de Séance**,  
Pascale GLOUANNEC



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20240627-658-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024

## DÉLIBÉRATION

N° : 2

Année : 2024

Exécutoire le : 01 JUIL. 2024

Publiée/Notifiée le : 01 JUIL. 2024

Visée le : 28 JUIN 2024

### ADMINISTRATION GENERALE

#### Indemnisation d'un sinistre au bénéfice de Monsieur [REDACTED]

Monsieur [REDACTED] est bénéficiaire du service de portage de repas sur la commune de Méry. Un chauffeur remplaçant a heurté son portail électrique lors d'une manœuvre de son véhicule, dans le cadre de ses missions. Les deux vantaux ne fermaient plus correctement. D'après les deux entreprises consultées, le système de motorisation devait être remplacé.

Le sinistre n'a pas été déclaré à l'assureur afin de ne pas augmenter la sinistralité du CIAS Grand Lac en période de relance des marchés d'assurance et de difficulté grandissante des collectivités locales à renouveler leur couverture assurantielle à des prix accessibles.

En accord avec le service et après obtention de deux devis auprès de ces entreprises, Monsieur Perrisset a retenu le devis le moins onéreux. Le montant de la réparation des dommages s'élève ainsi à 1 548,14 € TTC pour le remplacement du système de motorisation (facture acquittée ci-jointe).

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de verser à Monsieur [REDACTED] une indemnité s'élevant à 1 548,14 € TTC en vue du remboursement des réparations effectuées sur son portail.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le versement d'une somme de 1 548,14 € TTC à Monsieur [REDACTED] pour l'indemnisation des réparations effectuées sur son portail.

Aix-les-Bains, le 27 juin 2024

Le Président,  
Renald BERETTI



- Conseillers en exercice : 25  
- Présents : AS  
- Présents et représentés : AS  
- Votants : AS  
- Pour : AS  
- Contre : 0  
- Abstentions : 0  
- Blancs : 0

La secrétaire de séance,  
Pascale GLOUANNEC

Accusé de réception en préfecture  
073-287303428-20240627-D59-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2024  
Date de réception préfecture : 28/06/2024



## Acte à classer

**D59**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-06-28T11-57-07.01 ( MI253953293 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240627-D59-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Indemnisation d'un sinistre au bénéfice de Monsieur  
Marc PERUISSET- portage de repas

Date de décision : 27/06/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2 Multicanal : Non  
DELIB\_Indemnisation\_portail\_portage  
repas.PDF

Pièces jointes :

2-1 Type PJ : 99\_DE - Délibération  
DELIB\_facture\_portail\_p...

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Page de garde CA Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation  
27062024.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé Date 28/06/24 à 11:57

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis Date 28/06/24 à 11:57

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception Date 28/06/24 à 12:03